

Date 05/02/2024

GROUPE PIGIER ALGERIE
- ET -
ORDRE DES AVOCATS D'ALGER

convention



convention

CETTE convention est datée le 05 février 2024

LES CO-CONTRACTANTS:

(A) GROUPE PIGIER ALGERIE, (EDUCALGPRO) , ayant son siège social au 14 boulevard du 11 décembre 1960 , El Biar , Alger

(le Prestataire)

et :

(B) L'ORDRE DES AVOCATS D'ALGER ayant son siège social à 10 rue Abane Ramdan, Alger

(le Participant)

1 CONTEXTE :

GROUPE PIGIER ALGERIE est un acteur de la formation professionnelle et centre d'examen et d'apprentissage de la langue française dûment agréé.

L'Ordre des Avocats d'Alger représentée par Monsieur Baghdadi Mohamed en sa qualité de bâtonnier

Le Participant souhaite collaborer pour la formation en langue Française au profit des avocats inscrits au grand tableau des avocats de l'ordre des avocats d'Alger , et participe aux activités artistiques , éducatives et sociaux-culturelles inscrites dans l'agenda du prestataire .

Le bénéficiaire est l'avocat inscrit au grand tableau des avocats de l'ordre des avocats d'Alger ainsi que ses ayants droits.

2 OBJET :

Le prestataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour dispenser des cours et des examens de français de haute qualité, grâce à ses produits originaux et exclusifs. Le prestataire est agréé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Ile de France afin de dispenser la formation de Français Professionnel (DFP) et agréé centre d'examen officiel de la langue française à Alger.



Le prestataire est agréé par le Ministère de la Formation et Enseignement Professionnel afin de dispenser des formations professionnelles agrément numéro 3942.

3 TERMES DE LA COLLABORATION :

3.1 Offre de formation :

Le prestataire propose un accueil spécifique dédié aux avocats de l'ordre des avocats d'Alger ainsi que leurs ayants droits en matière de formation suivante :

- Formation Diplômante en Français Professionnel (DFP), diplôme valable à vie et reconnue à l'international – remise de 20% du tarif public
- Formation Prise de parole en public – remise de 20% du tarif public
- Formation en bureautique : Excel, Word et Powerpoint – remise de 20% du tarif public
- Formation en Gestion du stress – remise de 20% du tarif public
- Formation en Gestion du conflit – remise de 20% du tarif public
- Formation en communication positive – remise de 20% du tarif public
- Formation en Finance : finance pour non financier – remise de 20% du tarif public
- Formation les écrits professionnels – remise de 20% du tarif public
- Cours de langue française : niveau A1 à B2 – remise de 20% du tarif public

La liste des formations est non exhaustive, les réductions s'appliquent à toutes les offres disponibles auprès de GROUPE PIGIER ALGERIE.

Les formations peuvent se dérouler en semaine, en week-end ou en fin de journée sur le site de GROUPE PIGIER ALGERIE sise au 14 Boulevard 11 Décembre 1960 El Biar (Val d'Hydra) téléphone de contact : 023 06 75 47



3.2 Modalités de la collaboration

Le prestataire s'engage à fournir des remises sur les tarifs publics des formations (cf.3.1) aux avocats inscrits au grand tableau du participant ainsi que leurs ayants droit, conformément aux termes suivants :

- Les bénéficiaires auront droit à une réduction exclusive (minimum 20% des tarifs publics) sur toute inscription chez le prestataire, pour tous les groupes d'âge et types de programmes, en fonction des places disponibles.
- Les bénéficiaires seront seuls responsables du paiement des frais des prestations dont ils bénéficieront.
- Les bénéficiaires de cette offre doivent être des avocats en exercice inscrits dans le grand tableau du participant, pour cela la carte professionnelle en cours de validité doit être présentée.
- Les parents proches du participant (époux/épouse, fils/fille, parents, frères et sœurs) uniquement peuvent bénéficier de cette offre. Pour cela, un extrait de naissance et une fiche familiale doivent être fournis à l'inscription.
- Les parents proches du bénéficiaire seront seuls responsables pour effectuer leur paiement des frais de cours.

4 RÉSILIATION :

En cas de non-respect des dispositions de cette convention par l'un des co-contractants et après mise en demeure notifiée par voie d'huissier restée infructueuse après un délai de 30 jours calendaires à partir de sa réception, la partie lésée pourra procéder à sa résiliation, cette dernière prendra effet à partir de sa notification par voie d'huissier. Les co-contractants consulteront pour déterminer comment traiter les questions en suspens. La résiliation n'affectera pas la validité de tout contrat conclu en vertu de cette convention.

5 LITIGES :

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application de cette convention sera privilégié par l'accord à l'amiable avant toutes autres actions, en cas de non-accord des parties, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent.



6 DURÉE ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :

- 6.1 La présente convention entrera en vigueur le 05 février 2024 jusqu'au 31/12/2024.
- 6.2 Cette convention peut être prolongée par un avenant signé par les deux parties.
- 6.3 Conditions Générales de Vente : Les bénéficiaires de cet accord devront se conformer aux Conditions Générales de Vente du Groupe Pigier Algérie disponible sur le site officiel <https://pigier-algerie.com>

7 DIVERS :

- 7.1 Les co-contractants tiennent à souligner que cette convention n'est pas destinée à être légalement contraignante.
- 7.2 Les co-contractants décident par la présente de négocier la signature d'un Accord de non-divulgence qui accompagnera toute négociation contractuelle future et tout échange d'informations confidentielles
- 7.3 Aucune Partie ne tiendra l'autre Partie pour responsable des frais, charges ou autres coûts engagés dans le cadre de cette convention.

EN FOI DE QUOI, les parties du présent contrat ont conclu cette convention à la date indiquée ci-dessus.

Signé par le représentant dûment autorisé du GROUPE PIGIER ALGERIE :

ROUMI Soraya, Directrice Générale

le 05 Février 2024

EducAlg Pro Sarl
Direction Générale
14 Boulevard du 11 Décembre 1960
EL BIAR - ALGER
Tél.: 023 06 75 45/46 - Fax: 023 06 75 48
RC: 12 B 0990212 - 16/00

Directrice Générale
ROUMI SORAYA

Signé par le représentant dûment autorisé du ORDRE DES AVOCATS D'ALGER :



ORDRE DES AVOCATS D'ALGER
LE BATONNIER
Mohamed BAGHDADI